

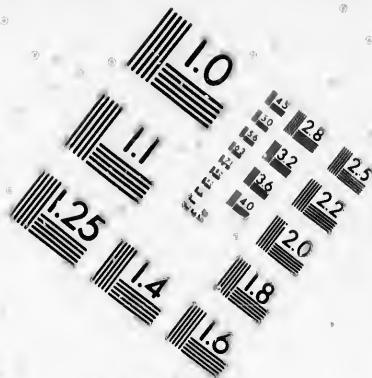
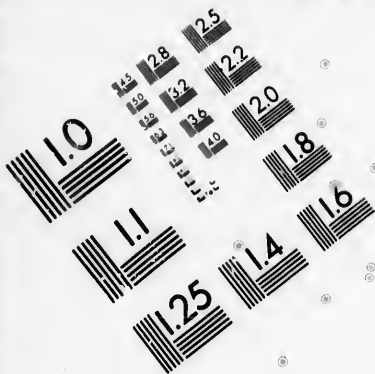
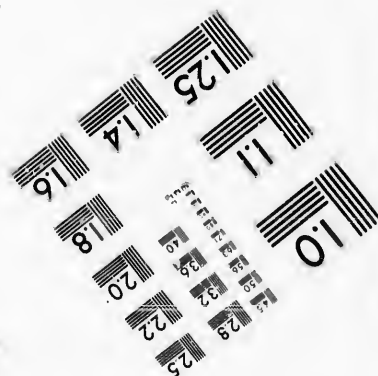
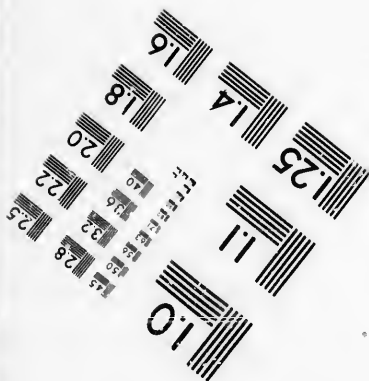
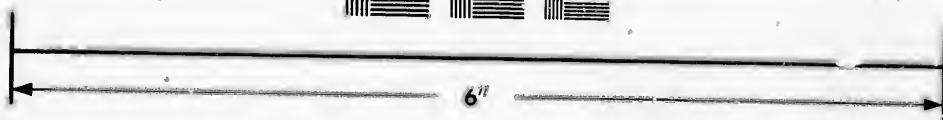
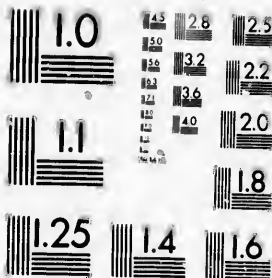


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☒ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

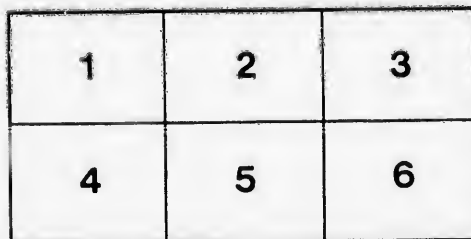
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

rrata
to

pelure,
n à



32X

I
II
IV
V
VI
VII
VIII
IX

Mon

D
XII
fait
ment
fidèle
Jésus
répon
comm
trans
tradu
conna

(No. 81.)

Circulaire au clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
7 novembre 1878.

- I. Lettre de Léon XIII.
- II. Collège de Sainte-Anne.
- III. "La petite œuvre du Cœur de Jésus."
- IV. La propagation de la foi.
- V. Quarante heures de 1879.
- VI. Conférences de 1879.
- VII. Remarques sur les rapports annuels.
- VIII. Privilège personnel d'autel à demander.
- IX. Tables des mandements et circulaires.—Résumé des ordonnances en force dans l'Archidiocèse.

MONSIEUR,

I.

Dès que l'élection de Notre Saint Père le Pape Léon XIII a été connue d'une manière certaine, je me suis fait un devoir de lui écrire pour lui exprimer les sentiments de respect et de piété filiale, dont le clergé et les fidèles de ce diocèse sont remplis envers le vicaire de Jésus-Christ. Il m'a adressé, le 17 juin, une belle réponse, qu'un oubli regrettable m'a empêché de vous communiquer dans ma circulaire du 20 août. Je vous transmets aujourd'hui le texte de cette réponse avec une traduction que vous lirez à votre peuple pour lui faire connaître l'affection que nous porte le chef de l'Eglise

et la bénédiction qu'il nous donne. Vous profiterez de cette occasion pour exhorter les fidèles à prier avec ferveur afin que Notre Seigneur mette bientôt un terme aux persécutions qu'endure l'Eglise Romaine et son chef : vous leur rappellerez que les litanies qui se disent à la fin de toutes les messes, se récitent à cette intention et qu'en s'unissant à ces prières publiques ils accomplissent un devoir de piété filiale.

II.

Durant la retraite, j'ai pu annoncer avec grande joie que le comité de souscription pour le collège de Sainte Anne avait demandé et obtenu permission de se dissoudre parce qu'il ne croyait plus ses services nécessaires. Après avoir examiné l'état financier de cette maison, il a constaté que si les affaires continuent à être administrées avec la même sagesse et la même prudence, le Collège non seulement pourra se maintenir, mais aussi acquitter avec le temps les dettes dont il reste chargé. Il a en effet été convenu dès le commencement que la souscription servirait à amortir la différence entre l'actif et le passif ; or au 31 juillet, l'actif, c'est-à-dire, les dettes actives et considérées comme solvables, dépassaient le passif de quelques centaines de piastres. Il reste encore à retirer de la souscription \$1408.00, sur lesquelles on compte pour acquitter la dette passive, et j'aime à croire que chacun se fera un devoir d'accomplir fidèlement sa promesse à son échéance. La plupart de ces souscriptions sont à termes qui ne sont pas échus, de sorte que l'on peut dire qu'une très faible partie de la souscription est arriérée : aucun de ces souscripteurs ne peut se considérer comme libéré de sa promesse.

Avant de se dissoudre, le comité a cru devoir rendre témoignage au zèle et à la générosité vraiment admirables avec lesquels les souscripteurs se sont portés en faveur de cette œuvre importante, pour la sauver du

naufnage. Ce zèle et cette générosité sont d'autant plus louables que la crise monétaire qui afflige ce pays tout entier, a rendu plus difficile et, en certains cas, vraiment héroïque, la ponctualité avec laquelle les souscripteurs ont effectué leurs paiements.

Tout en m'associant de grand cœur à ce beau témoignage rendu par le comité aux souscripteurs, je croirais manquer à un devoir important, si je n'exprimais ici ma reconnaissance à Messieurs les membres de ce comité, pour le zèle, la bonne volonté et le soin avec lesquels ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour mener à bonne fin une entreprise aussi difficile.

J'invite spécialement tout le clergé à rendre grâces à Notre-Seigneur qui a donné sa bénédiction à nos efforts.

III.

Ceux qui n'ont pas assisté à la retraite de cette année recevront avec la présente circulaire, un opuscule intitulé "La petite œuvre du Cœur de Jésus." Vous verrez dans la première page l'approbation donnée à cette œuvre par tous les évêques de la province réunis pour le sixième concile. Les pages suivantes vous en feront connaître le but, les moyens, l'organisation.

J'appelle votre attention sur la page 18, qui expose ce qu'il y a à faire pour organiser et établir "La petite œuvre."

M. H. Têtu, aumônier de l'Archevêché, est nommé DIRECTEUR DIOCÉSAIN.

"Un prêtre, ami zélé du Sacré-Cœur et des petits enfants, sera choisi dans chaque partie principale du diocèse par Monseigneur l'Evêque du diocèse, à titre de *sous-directeur* diocésain." (page 18.) J'invite MM. les curés de chaque comté à s'entendre entre eux

pour me désigner un d'entre eux, à qui serait confiée cette belle et méritoire mission.

Dans toutes nos églises il y a une image ou une statue du Sacré-Cœur ; "la petite œuvre" fera de chaque famille comme un sanctuaire où Notre-Seigneur aura autant d'images vivantes du Sacré-Cœur, qu'il y aura d'enfants agrégés.

IV.

Les annales de la Propagation de la foi pour le mois d'octobre sont prêtes à être livrées ; vous êtes prié de retirer ou faire retirer au plus tôt le paquet destiné à votre paroisse.

J'ai écrit à un certain nombre de curés dont les paroisses m'ont paru avoir besoin d'être stimulées d'une manière toute particulière en faveur de cette belle et importante œuvre, parceque depuis quatre années leur contribution n'est nullement en rapport avec leur population et leurs moyens. Je compte sur le zèle des pasteurs pour donner une nouvelle vie à cette œuvre, non seulement dans les paroisses dont je viens de parler, mais aussi dans bon nombre d'autres où elle paraît languir. Les plus petites et les plus pauvres peuvent contribuer au moins quelque chose et mériter ainsi leur part dans les bénédictions que cette charité attire sur tout un canton. En parcourant les listes des quatre dernières années, on verra facilement que certaines paroisses donnent quatre ou cinq fois plus que d'autres beaucoup plus grandes et plus riches.

V.

Dans le calendrier de 1879, vous remarquerez que le commencement des *quarante heures* est annoncé comme devant avoir lieu deux jours de suite dans deux paroisses différentes. Il est entendu que dans chacune de ces pa-

roisses ces pieux exercices dureront deux jours comme ci-devant, le nombre des églises étant maintenant assez considérable pour qu'ils aient lieu simultanément dans plusieurs à la fois. Il en sera ainsi les années suivantes.

VI.

En vous transmettant les questions pour les conférences de 1879, je recommande tout particulièrement à Messieurs les Présidents de se faire un devoir de convoquer leurs confrères aux temps convenables, et à Messieurs les Secrétaires de me transmettre les procès-verbaux dès qu'ils ont été approuvés et signés par qui de droit. Quand le président vient à mourir ou à quitter l'arrondissement, le secrétaire, de concert avec le plus ancien membre, doit m'en donner avis, afin qu'un nouveau président soit nommé.

VII.

Je viens d'achever la lecture des rapports annuels ordonnés par le XVe décret du premier concile de Québec. J'ai constaté avec plaisir qu'en général ils ont été faits avec plus de soin et sont plus conformes à la prescription de l'Appendice, que les années précédentes. Cependant je crois utile de faire ici quelques remarques.

Dans ma circulaire No. 76, j'ai recommandé de faire ce rapport sur papier *in quarto* ; de n'omettre aucune réponse sous prétexte qu'elle est la même que les années précédentes ; de le signer et dater : ces recommandations n'ont pas toujours été suivies.

La seconde remarque qui se trouve en tête de la formale du rapport, Appendice, page 119, a aussi été négligée par quelques uns.

Certains rapports sont écrits avec une encre très-pâle, ou bien avec cette encre dite *magique* qui se détériore

facilement à l'humidité : je crois devoir vous rappeler de nouveau que ces encres ne devraient jamais être employées pour les documents publics et surtout pour les registres paroissiaux. Obligation grave à cause des dommages qui peuvent en résulter.

I. *Population.* L'Appendice, page 115, expose l'obligation de la visite annuelle de paroisse et la manière de la faire : il rappelle en particulier avec quel soin il faut prendre note de chaque famille et de chaque individu qui la compose. Au moyen de ces notes, le curé pourra donner sur la population de sa paroisse des détails *certain*s et non pas seulement approximatifs.

III. *Catéchisme et première communion.* Dans quelques paroisses il a été jugé impossible de faire le catéchisme les dimanches durant l'hiver. Chaque curé doit examiner avec grand soin 1o. jusqu'à quel point cette impossibilité est réelle ; 2o. si les circonstances ne seraient pas changées ; 3o. s'il ne serait pas possible aujourd'hui de faire le catéchisme plus tard dans l'automne, ou de commencer plus tôt dans le printemps. La règle ne fait aucune distinction de saisons et pour se croire exempté de la suivre, il faut avoir des raisons bien graves et bien évidentes, dont on rendra compte à Dieu. En hiver, on pourrait le faire dans la sacristie, s'il n'y a pas d'autre obstacle que le froid dans l'église.

Malgré l'avis donné dans la circulaire No. 76, il y a encore des paroisses où les enfants qui n'ont pas encore communie, ne sont confessés qu'une fois par année : dans d'autres, on n'a pas pris les précautions que j'ai recommandées pour s'assurer qu'ils se présentent tous.

IV. *Ecoles.* Quelques uns ne visitent les écoles qu'une fois l'année et ignorent même le nombre des enfants qui les fréquentent. Cette visite est une partie importante de la vigilance pastorale.

V. *Bibliothèque de paroisse.* Je vois avec regret que cette institution est négligée dans un trop grand nombre de paroisses.

VI. *Affaire de la fabrique.* Il serait désirable que les registres et papiers de la fabrique fussent conservés dans des voûtes à l'épreuve du feu ; et j'invite MM. les curés à faire tout en leur pouvoir pour obtenir qu'il en soit ainsi. Mais là où ce n'est pas encore possible, il faudrait du moins que ces documents fussent tenus constamment dans des *boîtes facilement transportables* en cas de danger. Ces boîtes ne devraient pas être conservées dans la sacristie, où personne ne se trouve durant la nuit pour les sauver du péril, ni dans le grenier du presbytère. La meilleure place est dans l'appartement ordinaire du curé et les serviteurs devraient avoir des ordres précis sur ce qu'ils auraient à faire en cas d'incendie pour sauver ces documents. Le registre de l'année peut être gardé à part, mais il ne devrait pas être laissé dans la sacristie à la merci de tout le monde.

Quelque petit que soit le nombre des titres et documents d'une fabrique, il n'est pas inutile d'en avoir une liste dans le registre des délibérations de la fabrique, afin que l'on puisse plus tard en constater l'existence. Cette liste doit être faite avec quelques détails importants qui puissent servir plus tard : par exemple, "Donation ou vente d'une terre de * * arpents sur * *, par N....., le..... de l'année....., * * notaire." Parce que l'on n'a pas trouvé la liste, ce n'est pas une raison pour n'en point faire. Dans le registre il faut laisser quelques pages blanches pour continuer cette liste au besoin.

J'attache une grande importance aux questions 37, 38, 40 et 41. Il faut donner les chiffres précis, et non pas un à-peu-près.

VIII. *Objets du culte.* N'y eût-il qu'une seule messe

fondée, elle doit être affichée dans la sacristie. Il est arrivé assez souvent qu'un nouveau curé, en faisant des recherches dans les papiers de sa fabrique, a constaté l'existence de fondations dont son prédécesseur ne paraît pas avoir soupçonné l'existence.

Il y a obligation de baptiser et de confesser dans l'église, excepté dans la saison rigoureuse, où on peut le faire dans la sacristie. Il doit donc y avoir des fonts et des confessionnaux dans l'église, là où c'est possible.

IX. *Confréries et bonnes œuvres.* Dans bon nombre de paroisses je ne trouve pas mentionné l'apostolat de la prière, comme y étant établi. Je profite de cette occasion pour recommander de nouveau cette excellente œuvre.

XI. *Retraites.* En arrivant dans une paroisse, un curé doit s'informer quand a eu lieu la dernière retraite et suivre le décret VI du 3e concile qui ordonne de procurer de temps en temps cet avantage aux fidèles.

XII. *Revenu du curé.* La question 68 entre dans certains détails trop souvent négligés. Si l'on donne le nombre de minots de grains, il faut y ajouter la valeur totale en argent.

XIV. *Divers.* Le curé doit s'assurer *par lui-même* si les sages-femmes savent quand et comment baptiser. Il fera bien aussi de s'entendre avec le médecin au sujet du certificat d'endolement que celui-ci donne quelquefois.

VIII.

Au 15 décembre prochain, je transmettrai à Rome les noms des prêtres du diocèse qui désirent obtenir le privilège d'appliquer l'indulgence plénière aux défunts pour qui ils célèbrent. Ceux qui veulent profiter de l'occasion sont priés de m'en informer avant cette époque.

IX.

Je me propose de publier, à la fin de cette année, une table alphabétique de mes mandements et circulaires, afin de faciliter les recherches que l'on a quelquefois besoin de faire pour se rappeler ce qui a été réglé sur un point particulier. La première série, format *in quarto*, renferme les 46 premiers numéros ; la seconde, format *in octavo*, commence par le numéro 47, 22 septembre 1875 ; je recommande à tous les membres du clergé de les faire relier quand ils auront reçu ces tables. Les exemplaires appartenant aux fabriques devront être reliés aux frais de celle-ci.

J'ai commencé un résumé des ordonnances épiscopales et conciliaires en force dans l'archidiocèse ; c'est un travail assez long, malheureusement souvent interrompu par les mille affaires de chaque jour ; j'espère néanmoins le terminer dans le cours de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

— — — — —
LEO PP. XIII.

Venerabilis Frater,

Salutem et Apostolicam Benedictionem. Mordax illa sollicitudo, qua conturbatus fuisti vix ac didicisti Petri naviculam egregio suo Gubernatore fuisse privatam, et anxia illa formido, qua imminentem, uti videbatur, procellam spectasti, satis superque docent, Venerabilis

Frater, qua fueris lætitia perfusus ab ocissimæ electionis Nostræ nuncio. Cum autem in Nobis, licet indigno Petri successore, illum perpetuo viventem respexeris, fide ipsa tua compulsus fuisti ad gratulationes, ad obsequia, ad absolutæ devotionis significationes, ad faustitatis omina. Hæc vero cum ultro eruperint ex animo tuo, sicuti a propria spontaneitate pretiosiora facta sunt, sic Nobis suavissima obvenerunt, et eo magis, quod non proprio dumtaxat nomine loquutus fueris, sed Cleri quoque populique tui. Quid enim Nobis optatius, quid incundius esse posset, quam ut vos " licet vastissimo terræ marisque spatio distantes, in corde tamen Salvatoris Nostri cor unum et animam unam habeatis cum " Vicario Christi ? " Hæc unitas, hæc fides erit victoria quæ vincet mundum ; in hac certe perseverabis cum grege tuo, in hac decertare perges Nobiscum adversus potestates tenebrarum, per hanc splendidiora semper Nobis exhibebis tuæ caritatis argumenta. Accipe itaque gratissimi animi Nostri testimonium, accipe incensa pro spirituali et temporalis prosperitate tua commissæque tibi Dœcesis vota et cum iis supernorum munerum auspicem Apostolicam Benedictionem, quam præcipuè Nostræ benevolentiae pignus tibi, Venerabilis Frater, universoque Clero et populo tuo peramanter imperimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 17 Junii anno 1878. Pontificatus Nostri anno Primo.

LEO P. P. XIII,

VENERABILI FRATRI

ALEXANDRO ARCHIEPISCOPO QUEBECENSI

QUEBECUM.

(Traduction)

LEON XIII PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Cette vive inquiétude dont vous fûtes saisi en apprenant que la nacelle de Pierre avait été privée de son illustre pilote et cette anxiété avec laquelle vous avez envisagé la tempête qui paraissait imminente, montrent assez, Vénérable Frère, quelle a été votre joie à la nouvelle de Notre élection qui s'est faite si promptement. Comme vous avez vu en Nous, malgré Notre indignité, le successeur toujours vivant de Pierre, votre foi vous a engagé à Nous offrir des félicitations, des témoignages de respect, et des expressions de dévouement sans bornes et des vœux de bonheur. Ces sentiments ont d'autant plus de prix à nos yeux qu'ils nous paraissent avoir spontanément pris naissance dans votre cœur et Nous sont d'autant plus agréables que vous n'avez pas parlé seulement en votre nom, mais aussi au nom de votre clergé et de votre peuple. Rien ne saurait être plus conforme à nos désirs, ni plus agréables pour nous, que d'apprendre que "séparés de Nous par un très-vaste espace de terre et de mer, vous n'êtes cependant, dans le cœur de Notre Sauveur, qu'un même cœur et une même âme, avec le vicaire de Jésus-Christ." Cette unité, cette foi sont le gage de la victoire qui sera remportée sur le monde : vous y persévérerez certainement avec votre troupeau ; par elles vous continuerez de combattre avec Nous contre les puissances des ténèbres ; par elles vous Nous donnerez des marques toujours de plus en plus éclatantes de votre charité. Recevez donc ce témoignage de Notre profonde gratitude ; recevez avec nos vœux ardents pour votre prospérité spirituelle et temporelle et pour celle de votre diocèse, Notre Bénédiction Apostolique, gage des faveurs célestes, que comme marque de Notre bienveillance spéciale, Nous vous donnons de

ciissimæ elec-
bis, licet indi-
tem respexe-
tulationes, ad
iones, ad fau-
erint ex ani-
tiosiora facta
et eo magis,
us fueris, sed
obis optatus,
licet vastissi-
de tamen Sal-
habeatis cum
s erit victoria
everabis cum
cum adversus
diora semper
Accipe itaque
e incensa pro
commissæque
um munerum
am præcipuæ
abilis Frater,
anter imper-

7 Junii anno

. XIII,

• tout cœur à vous, Vénérable Frère, à tout votre clergé
et à tout votre peuple.

Donné à Rome auprès de Saint Pierre, le 17 juin
1878, en la première année de Notre pontificat.

LÉON XIII PAPE.

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE
ALEXANDRE ARCHEVEQUE DE QUÉBEC
À QUÉBEC.

et votre clergé

e, le 17 juin
ficat.

PAPE.

